

# Projet de site

Parc Aquatique « Naturéo »

37600 LOCHES



CYCLES 1, 2 et 3

2022 – 2025

# INTRODUCTION

Le projet départemental de l'enseignement de la natation scolaire du premier degré représente pour les instances de l'Education Nationale et les propriétaires/gestionnaires de piscine un accord-cadre. Il a pour **objectifs prioritaires** de :

- favoriser la participation d'un maximum d'élèves à la pratique de la natation ;
- contribuer à la validation de l'attestation du Savoir Nager en Sécurité ASNS (conformément à la note de service du 28 février 2022).

Le projet départemental de l'enseignement de la natation pour les élèves a comme **référence** :

- les instructions et programmes de l'Éducation Nationale et plus spécifiquement les programmes d'EPS des cycles 2 et 3 : Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015 et du cycle 1 : BO n° 25 du 24 juin 2021
- complétés pour l'activité aquatique et la natation par la note de service du 28 février 2022 paru au Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022 sur les conditions de l'enseignement de la natation dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

Le projet départemental est pluriannuel (4 ans) et il a pour fonction :

- d'actualiser les pratiques au regard des textes en vigueur ;
- d'harmoniser les pratiques enseignantes dispensées aux scolaires ;
- de déterminer un cadre, des outils et des orientations précises pour chaque intervenant ;
- d'harmoniser des mises en œuvre d'apprentissage différenciées par cycle ;
- de renseigner les évaluations ;
- de préciser certaines règles d'organisation et de fonctionnement.

Tout au long de la scolarité des élèves, l'apprentissage de la natation se fonde sur des repères de progressivité et des attendus de fin de cycle qui permettent de construire le parcours EPS de l'enfant nageur.



# TABLE DES MATIERES

1.	<b>ASPECT FONCTIONNEL</b>	4
1.1	Communauté de Communes	
1.2	Inspection de l'Education Nationale	
1.3	Les bassins	
1.4	Priorités et niveaux de classes	
1.5	Fonctionnement	
1.6	Encadrement	
1.7	Transport des élèves	
2.	<b>ASPECT REGLEMENTAIRE</b>	7
2.1	Tenue vestimentaire	
2.2	Répartition des tâches et des responsabilités	
2.3	Cas des élèves dispensés	
2.4	Informations obligatoires	
2.5	Mise en oeuvre de la sécurité	
3.	<b>ASPECT PEDAGOGIQUE</b>	9
3.1	Matériel	
3.2	Des programmes en EPS pour la natation scolaire	
3.2.1	Cycle 1	
3.2.2	Cycle 2	
3.2.3	Cycle 3	
3.2.4	L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)	
3.2.5	Aisance aquatique : repères et paliers d'acquisition	
3.2.6	Test Pass-nautique ( ex aisance aquatique)	
3.3	Préconisations départementales de mise en oeuvre pédagogique	
3.3.1	Une familiarisation avec l'environnement aquatique en grande section	
3.3.2	Des apprentissages fondamentaux en Cycle 2	
3.3.3	Des apprentissages consolidés en Cycle 3	
3.4	La mise en oeuvre des enseignements	
3.4.1	Des projets déclinés pour chaque site	
3.4.2	Les séances	
3.4.3	Les formations de groupes de besoin	
3.5	L'évaluation	
4	<b>PROPOSITION D'OUTILS</b>	20
	Progressivité des apprentissages au cycle 1	22
	Progressivité des apprentissages au cycle 2	
	Progressivité des apprentissages au cycle 3	
	Diplôme du Savoir Nager en sécurité	24
	Diplôme du Pass-Nautique	25
	Documents de Synthèse	26

# 1. ASPECT FONCTIONNEL

Localisation : Parc aquatique « Naturéo » • 1 allée des Lys • 37600 Loches • Tél. 02 47 91 34 55

## 1.1 Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Responsable (directeur du complexe sportif) : Florent DAUFFY

Coordonnateur : Quentin RETAILLEAU

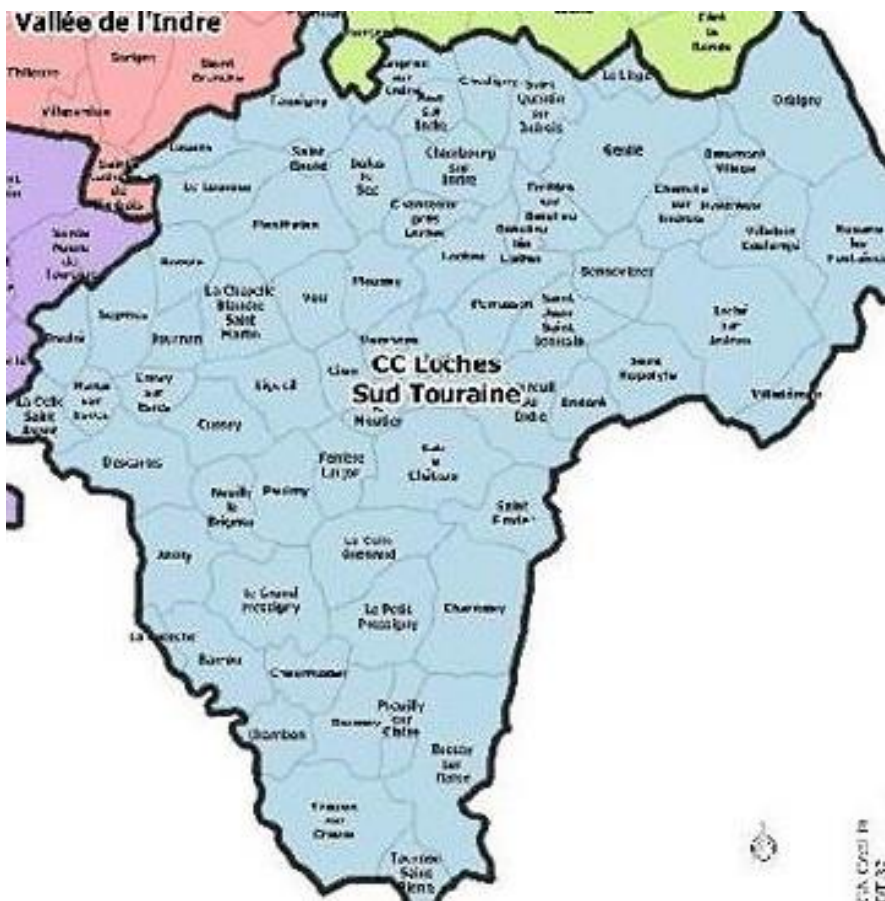
MNS chargés de la surveillance des bassins et/ou de l'enseignement :

Quentin RETAILLEAU

Camille BRARD

Yoland SORDELET

Thomas RAIWET



## 1.2 Inspection de l'éducation nationale

Référent pédagogique (CPC EPS) : Frédérique HORNET – Tél 02 38 83 49 48



## 1.3 Les bassins

Un "bassin d'apprentissage" (139 m<sup>2</sup>) d'une profondeur de 0,90 m à 1,20m



Le "grand bassin" sportif de 25 m avec 6 lignes d'eau (375m<sup>2</sup>)



## 1.4 Priorités et niveaux de classes

- spécificité du bassin d'apprentissage : 60 m<sup>2</sup> disponible en petite profondeur = 1 mètre, ne permet d'accueillir qu'une seule classe à la fois de GS, CP ou CE1.
- chaque groupe scolaire (école ou regroupement pédagogique) de la L.S.T (communauté de communes Loches Sud Touraine) est concerné par l'apprentissage ;
- les créneaux sont prioritairement attribués aux classes de **cycle 2 : CP, CE1 et CE2** dans le respect de la circulaire ministérielle du 22 août 2017 et du projet départemental de natation ;
- dans la limite des créneaux, les classes de cycle 3 : **CM1 / CM2** peuvent être accueillies pour une meilleure continuité pédagogique.
- les classes de GS peuvent faire une demande de créneau. La communauté de communes Loches Sud Touraine conditionne son accord à la possibilité d'affecter 2 MNS aux tâches pédagogiques.

## 1.5 Fonctionnement

- année scolaire divisée en 3 périodes de 10 à 12 semaines
- les séances débutent 1 à 2 semaines après la rentrée scolaire de septembre
- créneau de 40 mn dans l'eau.
- évaluations finales sur les séances 9 et/ou 10.
- Les élèves en inclusion participent à l'activité aquatique dans leur classe de référence.

## 1.6 Encadrement

- un éducateur en natation réservé exclusivement à la sécurité du bassin
  - l'enseignant de la classe, ou son remplaçant, éventuellement accompagné de l'ATSEM (après accord de l'employé et du maire), et de l'AESH (après accord de l'employé et du chef d'établissement employeur)
  - un éducateur en natation chargé de l'enseignement, agréé par Monsieur le Directeur Académique
  - classe généralement divisée en deux groupes : un groupe avec MNS, un groupe avec l'enseignant.
- L'affectation des enseignants à un groupe (enfants moins familiarisés / enfants plus aquatiques ou situation grande profondeur / situation petite profondeur) est décidée **en concertation** avec les MNS: le **partenariat** doit être renforcé tout au long de l'apprentissage.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

## 1.7. Transport des élèves

- Chaque école a en charge l'organisation du transport. Son financement doit être assuré par la municipalité et donc anticipé.
- Aire de stationnement des autocars devant la porte d'entrée de la piscine.
- Arrivée sur site 15 à 20 minutes avant le début du créneau dans l'eau.

## 2. ASPECT REGLEMENTAIRE

Dans le département, la substitution d'un professionnel BEESAN, BPJEPS AA ou ETAPS ayant obtenu le concours avant le 11-10-2012 par un bénévole agréé ne saurait être envisagée comme principe d'organisation de l'accueil d'une classe dans une piscine.

### 2.1 Tenue vestimentaire

- Maillot de bain pour les élèves, maillot de bain ou short pour les adultes
- Bonnet de bain obligatoire.

### 2.2 Répartition des tâches et des responsabilités

**L'ENSEIGNANT** : tout enseignant titulaire de la classe - ou un collègue nommément désigné dans le cadre d'un échange de service ou un remplacement- a la responsabilité de définir le projet de sa classe et d'en assurer sa mise en œuvre dans le respect des dispositions réglementaires.

Pour cela, il doit :

- *s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ;*
- *connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ;*
- *ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité et d'hygiène ;*
- *participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;*
- *participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;*
- *signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire*

→ Pour permettre **la continuité de l'enseignement**, chaque enseignant doit laisser dans sa classe l'organisation mise en place pour l'enseignement de l'activité. (Liste d'élèves, groupes...)

**LE MNS, qualifié** : Il assiste l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves. Pour cela, il doit :

- *participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;*
- *assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;*
- *procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.*
- *assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;*
- *ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions sécurité et/ou d'hygiène ;*
- *vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.*
- *mettre à disposition des documents/conseils et de l'aide pour les enseignants.*

#### Les accompagnateurs bénévoles

Pour assurer **la sécurité** des enfants appelés à se déplacer en cours de séance dans les sanitaires, à être surveillés dans les vestiaires, la présence d'un accompagnateur est conseillée.

Les accompagnateurs assurant l'encadrement de la vie collective n'entrent pas dans le taux d'encadrement.

Un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

**L'accompagnement des élèves dans les tâches matérielles** (transports, vestiaires, blocs de propreté, ...) est arrêté par le professeur des écoles en fonction de considérations éducatives. Leur présence ne doit pas interférer sur le bon déroulement de la séance. **L'autorisation est délivrée par le directeur de l'école.**

→ **Les accompagnateurs ne sont pas admis dans l'eau à l'école élémentaire.**

**L'accompagnement des élèves dans l'eau par des adultes bénévoles est possible uniquement pour les élèves de maternelle** : (Circulaire 2017 -127 parue au BO n° 34 du 12 octobre 2017) **après avoir suivi une réunion d'information (1h30 environ)** expliquant leurs rôles, leurs devoirs et leurs compétences. Ils ne font pas partie

du taux d'encadrement. L'autorisation est délivrée par le Directeur de l'école, l'IEP et le Directeur académique chaque année

**Les ATSEM** peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément de l'IA-DASEN.

**Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)** ont toute leur place au cours des séances de natation si nécessaire, en référence au projet personnalisé de scolarisation. Leur rôle se limite à la prise en charge de l'élève en situation de handicap qu'ils accompagnent.

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.

## 2.3 Cas des élèves dispensés

La natation scolaire étant assortie d'un caractère obligatoire, toute absence ponctuelle d'un élève doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale. Dans la mesure du possible, les élèves dispensés doivent rester à l'école. Dans l'hypothèse où ce n'est pas possible, l'élève est installé obligatoirement dans les gradins sous la responsabilité de l'enseignant.

## 2.4 Informations obligatoires

**Une information aux familles** doit être faite obligatoirement par l'enseignant sur les conditions précises selon laquelle l'activité est organisée, sur les objectifs visés par l'institution scolaire et sur les conditions d'hygiène alimentaire, d'hygiène corporelle et de santé de leurs enfants pour aller à la piscine ainsi que sur la tenue vestimentaire.

**Informations réciproques** : dès que possible, le responsable de la piscine informera les directeurs d'école de **l'absence d'un maître-nageur ou de l'indisponibilité de la piscine**. De même, en cas **d'absence d'un enseignant**, il appartient aux directeurs d'école d'informer, dans les meilleurs délais, le responsable de la piscine, le transporteur et sa municipalité.

## 2.5 Mise en œuvre de la sécurité

Chaque membre de l'équipe pédagogique participe activement à **la sécurité** tout au long du déroulement des séances :

- La vigilance doit être **accrue lors du passage aux douches** pour éviter **tout accès au bassin sans surveillance**.
- L'entrée des élèves sur la plage du bassin, ainsi que la sortie doivent être encadrées par les adultes.
- L'entrée dans l'eau ne peut s'effectuer qu'en présence d'un M.N.S
- L'enseignant n'autorise l'entrée dans l'eau aux élèves qui lui sont confiés que lorsque la zone de travail est **libérée** par le groupe précédent, au cours des rotations durant un même créneau.

Tout signal (d'alerte ou de fin de séance) doit provoquer **la remontée** immédiate des élèves et leur comptage par le maître.

- Il est indispensable, pour l'enseignant de s'assurer régulièrement de la présence de tous les élèves.
- Aucun élève non accompagné (par un bénévole accompagnateur) ne peut se rendre aux toilettes pendant la séance.
- Une liste nominative de tous les élèves doit être remise au chef de bassin à la première séance.
- Chaque enseignant doit être muni des fiches de renseignement et d'urgence à chaque séance.

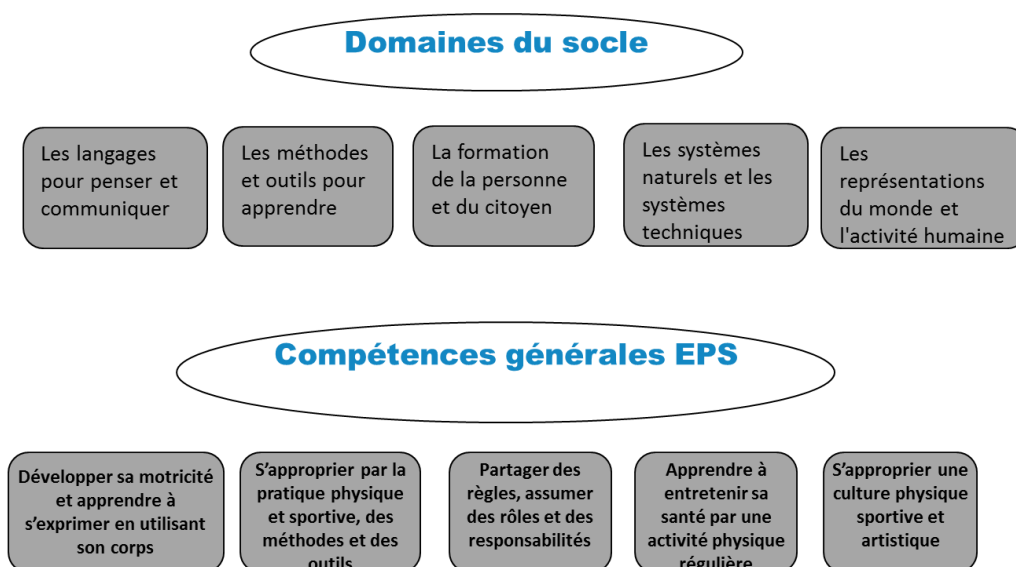


## 3. ASPECT PEDAGOGIQUE

### 3.1 Matériel

Matériel pédagogique	Matériel aquafitness	Jeux
<ul style="list-style-type: none"><li>- panières de rangement</li><li>- ceintures</li><li>- planches</li><li>- pulls boy</li><li>- 1 mannequin adulte</li><li>- 1 mannequin enfant</li><li>- 1 tapis mousse à dérouler</li><li>- Palmes : paires 25/27</li><li>- paires 28/30</li><li>- paires 30/32</li><li>- paires 33/34</li><li>- paires 37/38</li><li>- paires 39/40</li><li>- paires 41/42</li><li>- paires 43/44</li><li>- paires 45/46</li><li>- cage écureuil</li><li>- toboggan rouge</li><li>- tapis ronds violets</li><li>- tapis percés</li><li>- tapis épais carrés</li><li>- tapis carré panier</li><li>- tapis double pour panières</li><li>- tapis épais rectangles</li><li>- paires de brassards</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 100 frites</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- ballons</li><li>- ballon polo homme</li><li>- ballon polo femme</li><li>- balles de ping-pong</li><li>- anneaux lestés</li><li>- moulin à eau</li><li>- arrosoirs</li><li>- seaux</li><li>- bateau</li><li>- cercles lestés pour fixation structures.</li></ul>

## 3.2 Des programmes en EPS pour la natation scolaire



### 3.2.1 Cycle 1

Domaine : **Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités physiques**

*Objectif 2* : **Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés**

La pratique d'activités physiques et artistiques contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. Ces activités mobilisent, stimulent, enrichissent l'imaginaire et sont l'occasion d'éprouver des émotions, des sensations nouvelles. Elles permettent aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres. Elles les aident à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps.

La participation de **tous** les enfants **à l'ensemble** des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l'égalité entre filles et garçons. Les activités physiques participent d'une **éducation à la santé** en conduisant tous les enfants, quelles que soient leurs « performances », à éprouver le **plaisir** du mouvement et de l'effort, à **mieux connaître leur corps** pour le respecter.

« L'enseignant amène les enfants à découvrir leurs possibilités, en proposant des situations qui leur permettent d'**explorer** et d'étendre (repousser) leurs limites. Il les invite à mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles [...] à développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter...), à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude (piscine).

Il attire l'attention des enfants sur leur **propre sécurité** et celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par l'adulte. »

### 3.2.2 Cycle 2

Domaine 1 « **Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques** »

« L'EPS permet de mettre en relation l'espace vécu et l'espace représenté »

« La familiarisation avec un lexique approprié et précis permet la lecture, l'exploitation et la communication de résultats, à partir de représentation variée d'objets de phénomènes et d'expériences simples. »

**Les Attendus de fin de Cycle 2 dans le champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés »**

- ✓ Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices
- ✓ S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements

- ✓ Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes
- ✓ Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- ✓ Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- ✓ Respecter les règles essentielles de sécurité qui s'appliquent
- ✓ Connaître une situation à risque.

### Les Repères de progressivité

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

### 3.2.3 Cycle 3 :

Domaine 1 « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques »

« L'EPS permet de donner un sens concret aux données mathématiques en travaillant sur temps, distance et vitesse »

« Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps »

« L'EPS apprend aux élèves à s'exprimer en utilisant des codes non verbaux, gestuels et corporels originaux »

Domaine 3 « La formation de la personne et du citoyen »

« L'EPS permet tout particulièrement de travailler sur le respect, sur le refus des discriminations, et l'application des principes de l'égalité fille-garçon »

Domaine 4 « Les systèmes naturels et les systèmes techniques »

« En EPS, par la pratique physique, les élèves s'approprient des principes de santé, d'hygiène de vie, de préparation à l'effort (principes physiologiques) et comprennent les phénomènes qui régissent le mouvement (principes biomécaniques)

Domaine 5 « Les représentations du monde et l'activité humaine »

« En EPS, les élèves se construisent une culture sportive »

### Les attendus de fin de Cycle 3 dans le champ d'apprentissage « Produire une performance maximale, mesurable à une échéance donnée. »

Dans la continuité du cycle 2, savoir nager *en sécurité* reste une priorité.

- ✓ Appliquer dans principes simples pour améliorer la performance
- ✓ Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus loin
- ✓ Rester horizontalement et sans appui en équilibre dans l'eau
- ✓ Prendre des repères extérieurs et sur son corps pour contrôler son déplacement et son effort
- ✓ Utiliser des outils de mesure simple pour évaluer sa performance
- ✓ Mesurer et quantifier les performances, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques
- ✓ Assumer les rôles de chronométreurs et d'observateurs.

### Les repères de progressivité

Des aménagements sont envisageables pour permettre aux élèves d'exploiter au mieux leurs ressources pour produire une performance maximale, source de plaisir.

Privilégier la variété des situations qui permettent d'exploiter différents types de ressources dans un temps d'engagement moteur conséquent.

Les retours sur leurs actions permettent aux élèves de progresser.

## Les attendus de fin de Cycle 3 dans le champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés. »

- ✓ Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité
- ✓ Tenir compte du milieu et de ses évolutions
- ✓ Gérer son effort pour revenir au point de départ
- ✓ Aider l'autre
- ✓ Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- ✓ Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- ✓ Valider l'attestation du savoir nager *en sécurité* (ASNS) conformément à la note du 28 février 2022.

### Les repères de progressivité

La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.

La continuité et la consolidation des apprentissages nécessitent une coopération entre les professeurs du premier et du second degré.

### 3.2.4 L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)

L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport).

L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance d'environ 50 m, sans reprise d'appui, et de la preuve de maîtrise de connaissances et d'attitudes liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

#### Descriptif du parcours

Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. **Sans lunettes.**

Précisions : La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle. La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ. Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.

Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.	Le nageur peut attendre les secours.

#### Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.



### 3.2.5 Aisance aquatique : repères et paliers d'acquisition

Repères pour l'aisance aquatique et paliers d'acquisitions qui permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation	
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant	
<b>Palier 1 :</b> Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau 2) Sortir seul de l'eau	
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées	
	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes	
	S'immerger de plus en plus longtemps		
<b>Palier 2 :</b> Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé) Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement	
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé) Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement	
	<b>Palier 3 :</b> Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos Enchaînement 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur

parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes
		12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
		13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
		14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide

### 3.2.6 Test Pass-nautique ( ex aisance aquatique)

Conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport, le test de Pass-nautique permet l'accès à la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322--42 et A. 322- 64 du même code.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Le test peut être préparé et présenté dès le cycle 2, et lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

Ce test permet de s'assurer que le jeune est apte à (article A. 322-3-2 du Code du sport) :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test est certifiée conformément aux dispositions du II de l'article A. 322-3-2 du Code du sport ou de l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'action sociale et des familles.

## Pass-nautique (Test)

(voile, canoë-kayak, aviron, ...)








En application de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 28 février 2022

Le test Pass-nautique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions.

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

effectuer un saut dans l'eau	réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes	réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes	nager sur le ventre pendant vingt mètres	franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
				

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

La réussite au test est certifiée.







### 3.3 Préconisations départementales de mise en œuvre pédagogique

#### 3.3.1 Une familiarisation avec l'environnement aquatique en grande section

Explorer, s'adapter progressivement à un nouveau milieu, vaincre et dépasser ses peurs. Une fréquentation précoce des bassins limite le développement des phobies aquatiques. L'objectif est d'atteindre les paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique.

Nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. L'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aïssance aquatique. Elle vise particulièrement les enfants de moins de 7 ans mais concerne plus largement tout élève non-nageur, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité. Il s'agit ici de repères d'acquisition pour situer les élèves en grande profondeur et sans matériel de flottaison.

**Définition de l'aïssance aquatique :** première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique.

Paliers	1	2	3
	Entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et sortir seul de l'eau.	Sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord et sortir seul.	Entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface, regagner le bord et sortir seul.
			
Continuum d'acquisitions	Entrer seul dans l'eau. Sortir seul de l'eau. Se déplacer avec les épaules immergées. Immerger complètement la tête.	Toucher le fond avec les pieds. Puis se laisser remonter passivement. A partir d'un saut, toucher le fond avec les pieds. Puis se laisser remonter passivement.	Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos. Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur. S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras. S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps. Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager. Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide.
			
Commentaires	Avoir une intention. Comprendre qu'on peut se mettre en sécurité. Mieux éprouver la flottaison. Apprendre le blocage des voies respiratoires (apnées courtes).	Pendant plusieurs secondes. Profondeur taille avec le bras levé. À enchaîner avec l'entrée. Profondeur minimum taille avec le bras levé. À enchaîner avec l'entrée. Garder les poumons gonflés.	A enchaîner avec l'entrée. Quelques secondes. Le temps de plusieurs échanges ventilatoires. Jouer avec les orientations. Percevoir l'espace aquatique. Jouer avec les équilibres. Décaler son centre de gravité pour flotter. Se rendre indéformable pour éprouver la glisse. Gagner de l'autonomie dans l'eau. Se propulser essentiellement par les bras.

Document proposé par l'équipe EPS de l'Allier

1 Mars 2022

### 3.3.2 Des apprentissages fondamentaux en Cycle 2

La construction des apprentissages est l'enjeu central de ce cycle. Voici un exemple de test cycle 2 pouvant constituer une évaluation au cours du cycle 2 à compléter avec le pass nautique avec ou sans brassière.

Test Cycle 2				
Entrée dans l'eau	Équilibre	Déplacement	Immers°	Pass Nautique
Chute arrière sans aide	Flottaison sur le dos 5" puis sur le ventre 5"	Se déplacer 20 mètres sur le ventre	Franchir une ligne d'eau ou passer sous un objet flottant	Parcours avec enchaînement d'actions: <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectuer un saut dans l'eau;</li> <li>• réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes;</li> <li>• réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;</li> <li>• nager sur le ventre pendant vingt mètres ;</li> <li>• franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.</li> </ul>

### 3.3.3 Des apprentissages consolidés en Cycle 3

Les classes de CM1-CM2 préparent à la validation de l'attestation du « Savoir Nager en sécurité ».

Le niveau présenté ci-dessous est une étape intermédiaire, préparatoire à cette validation, qui peut s'effectuer en cours de cycle.

L'évaluation s'effectue en deux parties séparées par un temps de récupération.

Test Cycle 3	
Se déplacer sur une trentaine de mètres.	Plonger, s'immerger, se déplacer.
Se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis. Par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord.	Enchaîner un saut ou un plongeon en grande profondeur, un déplacement orienté en immersion (par exemple pour passer dans un cerceau immergé) et un surplace avant de regagner le bord.

La priorité est d'acquérir des compétences au service d'une continuité des actions motrices intégrant l'immersion, le déplacement et le surplace.

**ASNS : Attestation du « Savoir nager » en sécurité - Fiche test**  
Arrêté du 28-02-2022 - complément au décret n° 2022-276

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école. Le parcours doit être réalisé en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes. L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambes et allongement du corps sur l'eau.

**PARCOURS DE COMPETENCES**  
50 m de distance composés de 16 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin, sans aide à la flottaison et sans limite de temps.

Chute arrière du bord de la piscine	Déplacement sur 3,5 m	Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle	Déplacement sur le ventre sur 20 m au cours duquel on intègre un surplace vertical de 15 secondes au signal sonore			Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale	Déplacement sur le dos sur 20 m dans lequel on intègre au signal sonore un surplace horizontal dorsal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion			Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale	Déplacement sur 3,5 m	Ancrage à un élément fixe et stable

**PRÉCONISATIONS pour la mise en œuvre du test**  
Parcours à réaliser si possible sur une largeur équivalente à deux lignes d'eau et éloigné du bord.

L'entrée se fait depuis le bord du bassin au niveau de l'eau en se laissant tomber en arrière.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau.	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre ventral. Un repère sonore indiquera le moment du surplace vertical effectué la tête hors de l'eau, le corps orienté de manière verticale (actions possibles des bras et des jambes).			Demi-tour sans reprise d'appuis et passage du ventre au dos (passage ventre dos possible directement).	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre dorsal. Un repère sonore indiquera le moment du surplace horizontal qui se fera avec une tolérance de flottaison et de mouvement. Nouveau passage du dos au ventre au signal de l'adulte.			L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	Arrêt et fixation dans l'eau sur un élément sécurisé et sécurisé.
--	--	---	--	--	--	--	---	--	--	---	--	---

Document proposé par l'équipe EPS de l'Allier | 1 Mars 2022

## 3.4 La mise en œuvre des enseignements

### 3.4.1 Des projets déclinés pour chaque site

Chaque site propose aux publics scolaires des contextes et des réalités de fonctionnement un peu différentes : les locaux, les bassins, les personnels, etc.

Pour ces raisons, il appartient à chaque équipe de site d'établir avec le conseiller pédagogique EPS référent, un projet spécifique remis aux enseignants.



Les éventuelles situations de handicap des élèves doivent être prises en compte par des aménagements spécifiques.

### 3.4.2 Les séances

#### Cadre d'organisation

Les séances s'organisent dans le cadre de la co-intervention (PE, BPJEPS activités aquatiques) sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

L'application des directives d'encadrement de l'enseignement de la natation implique la participation d'un(e) ou de plusieurs intervenant(e)s extérieur(e)s agréé(e)s aux côtés du professeur d'école, responsable de la classe. Cette association occasionne la création de plusieurs groupes d'élèves.

#### Phases d'apprentissage

Les séances s'articulent selon les phases d'apprentissage suivantes et dans le respect des rythmes d'apprentissage de chacun. Elles comprennent :

- Une phase exploratoire qui sera plus ou moins riche en fonction de l'aménagement des bassins. Permettre aux élèves de vivre un temps d'imprégnation conséquent dans un espace aménagé stable. La phase exploratoire est l'occasion pour l'enseignant, le MNS et pour les élèves de mesurer leur aisance aquatique.
- Une phase de structuration qui progressivement conduira l'élève à s'approprier les différentes composantes de l'activité : (Locomotion, Immersion, Ventilation, Equilibration : LIVE).
- Une phase de réinvestissement qui invite au transfert de compétences à travers une tâche complexe.

Les compétences attendues en milieu aquatique, permettant de nager en sécurité, se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, de la classe de MS à la classe de 6<sup>e</sup> :

- En MS et GS, l'apprentissage massé soit biquotidien sur une semaine, soit quotidien sur 2 semaines (8 séances) est à privilégier.
- Du CP au CM2, les élèves bénéficieront au moins de 3 à 4 cycles de natation de 10 à 12 séances.

Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.

### 3.4.3 Les formations de groupes de besoin

La composition des groupes d'élèves peut varier en fonction des objectifs fixés :

- **L'homogénéité** des groupes permet de prendre en compte les compétences spécifiques des élèves du groupe pour les faire progresser.
- **L'hétérogénéité** des élèves, leur diversité dans un même groupe peut constituer un contexte favorable au développement des compétences de chacun.

Les dispositifs peuvent varier au cours du cycle d'apprentissage.

## 3.5 L'évaluation

L'évaluation en continu permet aux enseignants de mieux adapter leurs propositions d'enseignement et de suivre les cohortes des élèves et leurs progrès.

#### Évaluer, c'est :

-valoriser les progrès d'un élève en regard d'un apprentissage à construire ;

-renseigner pour ajuster des objectifs visés, partiellement atteints, par rapport à un ensemble d'objectifs à atteindre.

Pour le Cycle 1, Eduscol précise ce qui est à construire en fin de cycle (p23) dans *Ressources maternelle Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique Objectif 2 : Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements et des contraintes variées*  
[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Agir/44/5/Ress\\_c1\\_agir\\_obj2\\_456445.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Agir/44/5/Ress_c1_agir_obj2_456445.pdf)

Les ressources Eduscol Cycle 3 proposent des repères d'évaluation.  
Savoir nager : des repères d'évaluation C3

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EPS/36/9/RA16\\_C3\\_EPS\\_CA2\\_nag\\_rep\\_eval\\_N.D\\_630369.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EPS/36/9/RA16_C3_EPS_CA2_nag_rep_eval_N.D_630369.pdf)

Pour le cycle 3, elle se définit selon quatre niveaux de maîtrise : non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé.

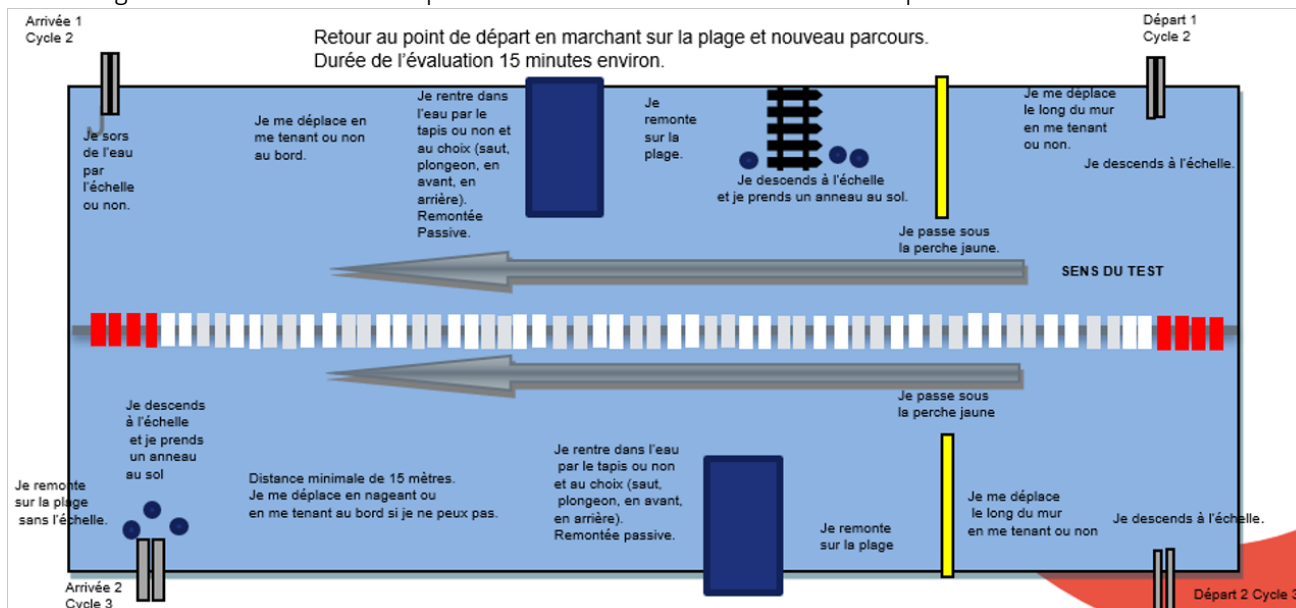
A l'école, l'évaluation est certificative :

- pour la validation du Pass-Nautique, à partir de la GS et/ou au cours du cycle 2 et 3 pour autoriser des élèves à pratiquer une activité nautique (canoë, kayak ou voile) ;
- pour la validation de l'attestation du « Savoir Nager en sécurité » au cours du cycle 3.

L'évaluation peut prendre diverses formes durant le cycle d'enseignement :

- **En début de séquence d'apprentissage : une évaluation diagnostique**

Les enseignants définissent les compétences des élèves et les obstacles à dépasser.



EVALUATION INITIALE											
Ecole :											
Classe :											
Enseignant/MNS :											
Nom et prénom	Entrée dans l'eau A			Déplacement B		Immersion C	Sortie de l'eau D	Nb pts	Groupe		
1	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
2	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
3	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
5	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
6	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
7	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
8	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
9	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
10	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
11	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
12	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
13	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
14	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
15	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
16	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
17	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
18	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
19	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
20	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
21	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
22	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3

**Niveaux acquis**

**A. Entrée dans l'eau** avec plusieurs possibilités

1. Par l'échelle
2. En sautant dans l'eau
3. En entrant par la tête (avec tapis par exemple)
4. En chute arrière

**B. Déplacement** avec plusieurs possibilités en fonction des capacités de l'élève

1. Le long du bord en s'y accrochant
2. Sans se tenir sur une distance plus ou moins longue
3. Nage ventrale ou dorsale
4. Nage ventrale et dorsale

**C. Immersion**

1. En passant sous une perche pouvant être soulevée par l'enfant si besoin
2. Avec l'échelle pour descendre le long de celle-ci (prendre un anneau au sol) et remonter passivement

**D. Sortie de l'eau**

1. Par l'échelle
2. En prise d'appui sur le bord
3. En montant sur un tapis pour ensuite monter sur le bord

- En cours d'apprentissage : une évaluation formative

Cette évaluation a pour finalité de mesurer les difficultés qui demeurent en cours d'apprentissage en vue de proposer des stratégies qui permettent de mieux progresser.

- En fin d'une séquence d'apprentissage : une évaluation finale

Elle représente une évaluation / bilan au terme de la séquence d'apprentissage.

Ces évaluations sont communes aux « sites - piscines » pour permettre des suivis de cohortes et analyser les progrès de tous les élèves. Elles s'appuient sur des critères de réalisation observés au fil des séances.

EVALUATION FINALE (F)		Non acquis : 0										Acquis : x											
Ecole :		STADE 1 (SAISANCE AQUATIQUE)										STADE 2 (PASS NAUTIQUE)					DE 3 (ATTESTATION SAVOIR NAGER EN SECUR ASSN)						
Classe :		PALIER 1		PALIER 2			PALIER 3			COMPETENCES		RCOURS Pass naut			COMPETENCES		ASSN						
Enseignant / MNS :		Entrer/sortir de l'eau seul	Se déplacer épaules immergées	Mettre la tête sous l'eau 10 secondes	Toucher le fond avec les pieds	Effectuer un saut	Se laisser remonter passivement	Entrer dans l'eau par la tête puis pivoter dos au mur	Equilibre ventral et dorsal, bras dans le prolongement	Entrer dans l'eau par la tête et glisser plusieurs mètres sans nager	Parcourir 10 m sans prise d'appui	Chute arrière	Equilibre ventral 5"	Franchir une ligne d'eau ou passer sous un obstacle	Se déplacer sur 20 m nage ventrale	Enchaînement d'actions en grande profondeur sans brassière	Enchaînement d'actions en grande profondeur sans brassière	Chute arrière puis déplacement obstacle n° 3m 50	Franchir un obstacle d'1m 50	Sustentation verticale et équilibre dorsal 15"	Se déplacer ventral et dorsal 20 m	Réaliser le parcours	
essai /essai 2																							
Nom et prénom																							Nom et prénom
1		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
2		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
3		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
4		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
5		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
6		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
7		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
8		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
9		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
10		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

Leurs résultats sont :

- notés dans le Livret Scolaire Unique de l'élève par l'enseignant ;
- compilés par les chefs de bassin des piscines pour une analyse statistique des réussites des différentes cohortes scolaires, puis communiqués aux conseillers pédagogiques en charge du dossier EPS.

*Point de vigilance :* Lors des évaluations diagnostique et finale, la passation des élèves individuellement ne devrait pas donner lieu à de longues files d'attente. Elle peut être réalisée lors d'un parcours regroupant les différentes compétences évaluées.

**4 PROPOSITION D'OUTILS**

Ce tableau donne des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages.

### PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES AU CYCLE 1

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

Toutes les actions sont réalisées avec l'aide permanente d'adultes encadrants agréés.

Niveau MS-GS : Vers l'aisance aquatique	
Locomotion	<p>Se déplacer <b>en surface</b> :</p> <p>Se propulser en prenant appui sur la goulotte, à l'aide de supports fixes ou mobiles (cordages, barres, etc...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels)</p> <p>Se déplacer <b>en surface et en profondeur</b> :</p> <p>Se propulser à l'aide des bras et des jambes <b>sur quelques mètres</b> :</p> <p>sur le ventre (en surface) sur le dos (en surface) sous l'eau</p>
Immersion	<p><b>Entrer seul dans l'eau depuis le bord</b></p> <p>- s'asseoir, se retourner, puis s'immerger progressivement sans éclaboussures</p> <p><b>Entrer dans l'eau en sautant</b> puis remonter à la surface par une remontée passive</p> <p><b>-Être capable de sortir seul de l'eau</b></p> <p><b>Descendre à l'aide d'une perche</b> (à différentes profondeurs)</p> <p><b>S'immerger pour réaliser des actions simples :</b></p> <p>En gardant la tête immergée pour prendre des informations sur ce qui nous entoure (lunettes à privilégier).</p> <p><b>S'immerger pour enchaîner des actions plus complexes :</b></p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles, cerceau (immergé ou non), etc.</p> <p>Descendre, se déplacer, remonter :</p> <p>- en variant les modalités d'entrée : à partir d'un tapis, du bord, en se cachant dans l'eau (tête immergée).</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter :</p> <p>- en touchant le fond avec les pieds ; - en allant chercher un ou plusieurs objets lestés. - en remontant avec des mouvements</p>
Ventilation	<p><b>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes</b></p> <p>-pour passer sous un obstacle flottant en surface (ligne d'eau, perche, cerceau)</p> <p><b>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion</b></p> <p>- en essayant différentes positions dans l'eau (groupée, allongée, écartée...)</p> <p>- dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés (d'abord dans le petit bain, puis dans le moyen bain pour les plus à l'aise).</p>
Equilibration	<p><b>S'équilibrer dans des positions variées :</b></p> <p>ventrale, dorsale en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes.</p> <p><b>S'équilibrer dans des positions variées :</b> ventral, dorsal en position horizontale.</p>

### PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES AU CYCLE 2

Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Ce tableau donne **des repères** aux équipes pédagogiques pour organiser la **progressivité des apprentissages**.

Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à **consolider**.

De l'AISSANCE AQUATIQUE

vers

le TEST CYCLE 2 ou Pass Nautique sans brassière

Locomotion	<p>Se déplacer <b>en surface</b> :</p> <p>Se propulser à l'aide de supports fixes ou mobiles (cordages, barres, planches, frites...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels)</p> <p>Se déplacer sur <b>quelques mètres</b> (de 3 à 5 m) sans matériel.</p>	<p>Se déplacer <b>en surface et en profondeur</b> :</p> <p>Se propulser à l'aide des bras et des jambes, <b>sans matériel</b>: sur le ventre (en surface et en profondeur) sur le dos (en surface)</p> <p>Se déplacer sur une <b>quinzaine de mètres</b> sans matériel et sans appui en grande profondeur.</p>
Immersion	<p><b>Entrer dans l'eau sans aide, du bord :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- descendre, glisser, sauter, se laisser tomber... en prenant différentes positions avec son corps : boule, corps tendu, assis, à genoux...</li> </ul> <p>pour aller <b>récupérer un objet flottant</b> (de plus en plus loin)</p> <p><b>S'immerger pour réaliser des actions simples :</b></p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en touchant le fond avec différentes parties de son corps (pieds, genoux, fesses, mains)</li> <li>- en allant chercher un ou plusieurs objets lestés.</li> <li>- en remontant passivement ou avec des mouvements</li> </ul>	<p><b>Entrer dans l'eau sans aide à partir d'un plot, d'un toboggan :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en orientant le corps différemment (avant, arrière, latéralement.)</li> <li>- par-dessus un obstacle éloigné ou élevé.</li> </ul> <p>pour aller <b>récupérer un objet immergé</b> (de plus en plus profond)</p> <p><b>S'immerger pour enchaîner des actions plus complexes :</b></p> <p>En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, se déplacer, remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en variant les modalités d'entrée : pieds ou tête en premier</li> <li>- en augmentant la durée de l'immersion : parcours plus longs, déplacements obliques et/ou horizontaux, plusieurs objets à remonter...</li> <li>- en remontant passivement</li> </ul>
Ventilation	<p><b>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes</b></p> <p>pour passer sous un obstacle flottant en surface (ligne d'eau, perche, cerceau, ...)</p>	<p><b>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en réalisant des actions variées au fond (s'asseoir, s'allonger, ...)</li> <li>- dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés.</li> </ul>
Equilibration	<p><b>S'équilibrer dans des positions variées :</b></p> <p>ventrale, dorsale en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes.</p> <p>pour tenir la position <b>jusqu'à 5 secondes</b></p>	<p><b>S'équilibrer dans des positions variées :</b> ventrale, dorsale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en position horizontale (étoile de mer, méduse...)</li> <li>- sans aucun support</li> </ul> <p>pour tenir la position <b>au moins 5 secondes</b></p> <p><b>Réaliser une glissée ventrale :</b></p> <p>« Prendre place dos au mur, un pied au fond, l'autre sur la paroi verticale</p> <p>Casser le buste et immerger le visage, bras allongés devant,</p> <p>Pousser sur le mur : extension des jambes.</p> <p>Conserver l'équilibre pendant la glissée »</p> <p><b>Revenir seul au bord</b></p>

**PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES AU CYCLE 3**  
Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage



Les tableaux suivants donnent **des repères** aux équipes pédagogiques pour organiser la **progressivité des apprentissages**.

Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à **consolider**.

		du Test Cycle 2 ou Pass Nautique sans brassière	vers	le savoir nager en sécurité
<b>LOCOMOTION</b>		<p><b>Se déplacer en surface sur le ventre et sur le dos</b> en variant le sens et le rythme des poussées (avec ou sans aide à la flottaison) pour avancer, reculer, zigzaguer, glisser.</p> <p><b>Se déplacer</b> par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'action alternative des bras</li> <li>- l'action simultanée des bras</li> <li>- avec des battements de jambes</li> <li>- avec des actions simultanées de jambes ( ondulation, ciseau )</li> </ul>		<p><b>Se déplacer</b> en nageant sans interrompre les actions des bras et des jambes pour respirer.</p> <p><b>Se déplacer</b> en plaçant la respiration. (inspiration sur temps fort des bras)</p> <p><b>Se déplacer</b> selon plusieurs types de nage (en dos crawlé, en crawl, en brasse...)</p> <p><b>En coordonnant respiration et mouvements des bras et jambes</b> sur une <b>cinquantaine de mètres</b>.</p> <p><b>Effectuer des déplacements en recherchant l'efficacité du mouvement</b></p>
<b>IMMERSION NB : ne pas rechercher des « prouesses » en ce domaine</b>		<p><b>Entrer dans l'eau à partir d'un plot, d'un tapis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour aller <b>recupérer un objet immergé</b> (de plus en plus loin et de plus en plus profond)</li> <li>- en ajoutant une action (attraper un ballon...)</li> <li>- en variant les positions du corps</li> </ul>		<p><b>Entrer dans l'eau du bord en chute arrière pour enchaîner</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une coulée ventrale sur 3,5 m.</li> <li>- un déplacement sur le ventre et sur le dos</li> <li>- un parcours sous-marin</li> <li>- des temps de surplace variés</li> </ul>
		<p><b>S'immerger</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-en augmentant la durée de l'immersion (parcours plus long, plusieurs objets à remonter)</li> <li>- en réalisant des parcours subaquatiques : entrer dans l'eau/ aller au fond/ s'orienter à travers des cerceaux immergés, ramasser des objets lestés et les remonter sur le bord ou sur un support flottant</li> </ul>		<p><b>S'immerger</b> en réalisant un <b>plongeon canard</b> (à partir de la surface, entrer dans l'eau par bascule de la tête) et descendre à 1M50 pour passer sous un objet flottant.</p> <p><b>S'immerger</b> en réalisant des parcours avec des changements de direction, avec des changements de profondeur (repères visuels)</p>
<b>VENTILATION</b>		<p><b>S'immerger</b> dans des situations qui favorisent une succession d'immersion - en surface (inspiration courte et expiration prolongée) et l'horizontalité du corps. (parcours composé de frites, d'échelles flottantes, de tapis évidés, de cerceaux flottants...)</p>		<p><b>Se déplacer</b> sur une longueur de 20 m au moins en nage dorsale et sur une longueur de 20m au moins en nage ventrale <b>en coordonnant respiration et propulsion</b></p>
<b>EQUILIBRATION</b>		<p><b>S'équilibrer en position horizontale dans des positions variées</b> (étoiles de mer, méduse...) et les tenir au moins 10 secondes.</p> <p><b>Passer sur le dos puis sur le ventre</b> en se retournant de différentes façons (roulade avant, arrière, demi- tour sur soi-même...)</p>		<p><b>S'équilibrer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en maintenant une position verticale pendant 15 secondes, tête hors de l'eau,</li> <li>- en maintenant une position dorsale pendant 15 secondes.</li> </ul> <p><b>Enchaîner plusieurs types d'équilibre</b> (ventral, dorsal, roulade...)</p>



**ANNÉE D'OBTENTION**

**ATTESTATION  
« SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ**

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement) \_\_\_\_\_, à

Nom :

Prénom :

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

École / collège :

Académie :

Fait à \_\_\_\_\_, le

Cachet de l'établissement et  
signature du directeur de  
l'école ou du chef  
d'établissement

Professionnel agréé  
et titre

Professeur



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Indre-et-Loire

## Certificat du Pass-nautique

### L'ELEVE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

### ECOLE/COLLEGE

.....

Le professeur des écoles / le professeur d'éducation physique et sportive <sup>(\*)</sup> certifie  
que l'élève

.....  
a réussi le test défini par l'article A.322-3-2 du code du sport.

Le ...../...../.....

Nom et signature du professeur

Cachet de la structure aquatique  
Professionnel agréé, titre

■ ■ ■  
Cachet de l'établissement  
Date et signature du directeur  
d'école  
ou du chef d'établissement  
■ ■

- Test réalisé **avec** brassières
- Test réalisé **sans** brassières

## Contribution de l'École à l'aisance aquatique

Principaux éléments de la note de service du 28-02-2022 abrogeant la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017

**CONTINUUM DE FORMATION (de la maternelle au lycée – scolaire et extra-scolaire)**

### L'aisance aquatique

- Vivre une première **expérience positive** de l'eau fondant la capacité à agir de **façon adaptée** dans une **diversité de situations** rencontrées en milieu aquatique.  
⇒ Permettre d'**appréhender le milieu aquatique de manière sereine car sécurisée.**
- L'acquisition de **l'aisance aquatique** est présentée sous forme de 3 paliers en 14 « étapes » (voir document annexe 1).
- Actions sans matériel de flottaison et en grande profondeur (taille avec bras levé).

### Le savoir nager en sécurité ASNS

- L'**ASNS** valide un **niveau de compétence** permettant d'**évoluer en sécurité** dans un établissement de bains ou un espace surveillé.
- Validation en priorité au Cycle 3 et notamment avant la 6<sup>ème</sup> (mais aussi tout au long de la scolarité).
- Test de référence en scolaire ou extra-scolaire permettant l'accès aux **activités aquatiques.**
- Enchaînement de 16 tâches en continuité sans appuis solides, sans limite de temps et sans lunettes (voir document annexe 4).
- Validation par l'enseignant (avec un professionnel agréé pour le 1<sup>er</sup> degré).
- Attestation dans le livret scolaire unique (LSU).

### Autres compétences scolaires

- Nager vite
- Nager longtemps
- Produire une enchaînement artistique
- S'affronter collectivement ou individuellement
- Plonger différemment dans l'eau
- S'initier au sauvetage
- ...

### Le Pass-nautique

- Le **Pass-nautique** permet l'accès à la pratique des **activités nautiques.**
- Peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de pratique.
- Validation dès le Cycle 2.
- Enchaînement de 5 tâches en continuité sans appuis solides, sans limite de temps, avec ou sans brassière (voir document annexe 3).
- Validation par l'enseignant ou un professionnel qualifié.

- Voile sur tout type d'embarcation
- Canoë, Kayak, Aviron, Raft
- Nage en eau libre
- ...

Voir liste des activités interdites pour le premier degré

### Considérations générales

Acquisition dès le plus jeune âge

ASNS priorité de l'enseignement en EPS

Cohérence des tests et repères entre **scolaires et extra-scolaires**

Lien avec l'éducation au développement durable

Objet de projets interdisciplinaires

## Contribution de l'École à l'aisance aquatique

Principaux éléments de la note de service du 28-02-2022 abrogeant la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017

### ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Dimensions pédagogiques et organisationnelles

Le professeur recherche à mettre en place des actions destinées aux **non-nageurs**.

Le professeur contribue à répartir les moyens et l'occupation des installations.

#### A l'école primaire

- 3 à 4 séquences d'apprentissage
- 10 à 12 séances par séquence  
=> entre 30 et 48 séances
- 40 à 45 minutes de pratique effective

#### A l'école primaire

- Programmation avec une séance hebdomadaire au minimum
- Programmation encouragée sous forme massée

#### A l'école primaire

- Au cycle 1 : découverte et exploration de l'eau pour découvrir de nouveaux équilibres (*palier 1 et 2 de l'aisance aquatique*)
- Au cycle 2 : enseignement progressif et structuré (*attendus de fin cycle 2 : annexe 2*)
- Au cycle 3 : natation chaque année du cycle pour viser l'ASNS dès le CM2

#### Au secondaire

- En référence au projet d'établissement et au projet d'EPS
- Modalités d'organisation fixées par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique EPS

#### Au secondaire

- Au cycle 3 : viser l'ASNS ; co-enseignement avec le premier degré possible (projet à monter)
- Au collège et lycée : prise en compte des **non-nageurs** pour viser l'ASNS

### ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Dimensions sécuritaires

	Bassin aquatique Règles générales	Bassin d'apprentissage 100 m <sup>2</sup> - 1,3 prof	Bassin mobile 50 m <sup>2</sup> - 1,5 prof	Bassin intégré aux établissements	Plan d'eau ouvert
Premier degré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 m<sup>2</sup> par enfant</li> <li>• Accès à une bordure de bassin</li> <li>• Espace délimité si public</li> <li>• Surveillance par un personnel qualifié dédié uniquement à cette tâche</li> <li>• Taux d'encadrement spécifique selon le niveau de classe et le nombre d'élèves : agrément (regroupement possible de classes à faible effectif)</li> </ul>	P I U S / O U	Encadrement et surveillance par une personne qualifiée.	3 m <sup>2</sup> par enfant Surveillance par un personnel qualifié ou PEPS.	Séances autorisées préalablement par l'IA-DASEN.
Second degré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 m<sup>2</sup> par enfant</li> <li>• Accès à une bordure de bassin</li> <li>• Espace délimité si public</li> <li>• Surveillance par un personnel qualifié dédié uniquement à cette tâche</li> <li>• Encadrement défini par le chef d'établissement (sauf si professeur d'école ou si participation d'élèves du primaire : <b>taux premier degré</b>)</li> </ul>				



## Contribution de l'École à l'aisance aquatique

Principaux éléments de la note de service du 28-02-2022 abrogeant la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017

### ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Responsabilité des professeurs et intervenants

La mission des professeurs est non seulement d'organiser leur enseignement, mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité du professeur de la classe ou, à défaut, d'un autre professeur.

Tout autre intervenant est sous la responsabilité de l'enseignant.

En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il revient à l'enseignant d'interrompre la séance.

Les intervenants seront agréés pour l'intervention suite à une session comprenant :

- enjeux pédagogiques,
- présentation de l'organisation générale,
- respect éthique, honorabilité et sécuritaire,
- vérification des compétences en natation.

Nécessité d'une convention entre l'IA-DASEN et la collectivité territoriale ou la structure.

*La responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du Code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves ; mêmes dispositions pour les personnes agréées.*

### ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Rôle et place dans l'enseignement

#### Intervenant rémunéré

- Titulaire d'une carte professionnelle valide ou fonctionnaire avec mission dédiée.
- Autorisation par les autorités académiques.
- Enseignement de la natation.

#### Intervenant bénévole

- Agrément préalable (voir session).
- Autorisation par les autorités académiques.
- Assiste l'enseignant ou anime une situation préparée par l'enseignant.

#### Accompagnateur vie collective

- Pas d'agrément.
- Ne peut être isolé avec un élève.
- Autorisation du directeur
- Ne se trouvent pas sur le bassin.
- Cas des services civiques notamment.



Présence possible dans l'eau si l'organisation sécuritaire est vérifiée et contrôlée.

#### Accompagnateur vie collective

- ATSEM : peut participer à la séance ; ne fait pas partie du taux d'encadrement
- AESH : peut participer à la séance mais suit uniquement l'élève dont il a la charge ; ne fait pas partie du taux d'encadrement.